

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 6-2024

du lundi 7 octobre 2024

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 54

Excusées : 10

Retard : 1

Absents : 5

Démissions : -

Future admission : 3

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 17 et 24 juin 2024

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis N°08-2024 au Conseil communal demandant un crédit de CHF 836'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules et machines de voirie et de gestion des déchets, d'un silo à sel et d'un véhicule pour les déplacements professionnels du personnel communal

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 08-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit global de CHF 836'000.-, réparti comme suit :
 - CHF 725'000.- TTC en faveur du service des Travaux pour le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines de voirie et d'un silo à sel ;
 - CHF 64'000.- HT (TVA déduite) en faveur du service Energie & Environnement pour le remplacement d'un véhicule de collecte des déchets ;
 - CHF 47'000.00 TTC en faveur du service Energie & Environnement pour le remplacement d'un véhicule petit véhicule utilitaire de transport.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, au total, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 96'200.- dès 2026.

VOTE : C'est à une large majorité, 4 voix contre, moins 8 abstentions que les conclusions du préavis no 08-2024 sont acceptées.

- 10. Préavis intercommunal N° 12-2024 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit d'ouvrage complémentaire de CHF 3'210'000.- TTC (hors subventions) destiné au projet routier BHNS - route de Cossonay et projets connexes**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal no 12-2024,
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit complémentaire de 3'210'000 TTC destiné au projet de BHNS – route de Cossonay.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.

3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, pour ce crédit complémentaire, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 128'450.- dès 2026.

VOTE : C'est par 30 voix pour, 18 voix contre et 8 abstentions que les conclusions du préavis intercommunal no 12-2024 sont acceptées.

11. Préavis N° 13-2024 au Conseil communal concernant l'adjonction d'un nouvel article 60a au Règlement du Conseil communal

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 13-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

de refuser l'adjonction de l'article 60a « Obligation de signaler les liens d'intérêts » telle que présentée.

VOTE : C'est par 27 voix contre (avec le vote de la Présidente du Conseil), 26 voix pour et 2 abstentions que les conclusions du préavis no 13-2024 sont refusées.

12. Rapport-préavis N°14-2024 au Conseil communal concernant la réponse au postulat 06-2022 du PSIG et les Verts « Prilly sans publicité commerciale »

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport-préavis no 14-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le présent rapport-préavis comme réponse au postulat 06-2022 et de le classer.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 3 abstentions que les conclusions du rapport-préavis no 14-2024 sont acceptées.

13. Réponse à l'interpellation INT 05-2024 : "Quelles répercussions financières pour la commune suite au rapport de l'audit du service des finances de la Ville de Lausanne concernant le Centre Sportif de Malley SA" - déposée par la COFIN
14. Réponse à l'interpellation INT 07-2024 : " Réfection du giratoire du centre : inquiétudes chez les petits commerçants " - déposée par Ariane Zwahlen & consorts
15. Communication liée à l'interpellation INT 08-2024 : "Démissions au sein du SDIS Malley" – déposée par Eva De Boer & consorts
16. Motions, postulats, interpellations et projets.
17. Questions et divers
18. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h47